

Brochure n° 3305

Convention collective nationale

IDCC : 2216. – **COMMERCE DE DÉTAIL
ET DE GROS
À PRÉDOMINANCE ALIMENTAIRE**
(2^e édition. – Avril 2004)

AVENANT DU 23 NOVEMBRE 2005

RELATIF À LA LISTE DES QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES ET DES
ACTIONS POUVANT DONNER LIEU À LA VALIDATION DE CERTIFICATS
DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE ET À LA CONCLUSION DE
CONTRATS OU DE PÉRIODE DE PROFESSIONNALISATION

NOR : *ASET0650027M*

IDCC : 2216

(Voir tableau page suivante.)

Liste des qualifications professionnelles et des actions pouvant donner lieu à la validation de certificats de qualification professionnelle et à la conclusion de contrats ou de périodes de professionnalisation

QUALIFICATION	DÉFINIE LE...	COP ADOPTÉ LE...	COP MIS À JOUR LE...	DURÉE DU CONTRAT de professionnalisation
Employé de commerce	24 mai 1995	11 mars 1996	21 mai 2003	6 à 9 mois
Délégué commercial	24 mai 1995			
Manager de rayon	15 mai 1996	25 juin 1996	21 mai 2003	12 à 24 mois 12 mois pour les niveaux 3 et 4
Vendeur produits frais traditionnel	19 février 1998	1 ^{er} juillet 1998	21 mai 2003	9 à 12 mois
Préparateur de commandes	14 mars 2000	14 mars 2000	21 mai 2003	6 à 9 mois
Hôte(sse) de caisse	14 décembre 2000 avec cahier des charges du contrat de professionnalisation. Mise à jour le 27 juin 2001.			6 à 8 mois
Employé(e) commercial (e)	Niveaux 1 et 2, définition CCN 1 ^{er} janvier 1999. Cadrage CPNE le 21 mai 2003 : Niveau 4 de formation initiale requis maximum.			6 mois

QUALIFICATION	DÉFINIE LE...	CQP ADOPTÉ LE...	CQP MIS À JOUR LE...	DURÉE DU CONTRAT de professionnalisation
Agent de sécurité	Niveau 2, définition CCN 1 ^{er} janvier 1999, Cadrage CPNE le 21 mai 2003 : Niveau 4 de formation initiale requis maximum.			6 mois
Boucher	21 mai 2003	21 mai 2003		10 à 18 mois
Manager de petite unité commerciale	19 mai 2005	19 mai 2005		10 à 12 mois

Fait à Paris, le 23 novembre 2005.

Suivent les signatures des organisations ci-après :

Organisation patronale :

Syndicats adhérents à la FCD.

Syndicats de salariés :

Fédération générale des travailleurs de l'alimentation, des tabacs et des activités annexes FO ;

Fédération force de vente CFTC ;

Fédération agroalimentaire CFE-CGC ;

Fédération des services CFDT ;

Fédération commerce, distribution, services CGT.